

Fiche technique

Crépi de rénovation 600

Description du produit	Granol crépi de rénovation 600 est un dégrossissage à base de ciment avec une granulométrie maximale de 1 mm pour l'application à l'intérieure et l'extérieure.
Composition	Liants: ciment, chaux hydratée, liant organiques Additifs: pierres calcaires, agrégats légers Adjuvants: entraîneur d'air, additif de rétention d'eau, etc.
Champ d'application	Il adhère au béton, aux crépis de fond et lissages à base de ciment, sur panneaux fibrociment, finitions et peintures (ne pas appliquer sur des peintures à l'huile ou à la chaux) etc. Crépi de rénovation 600 peut recevoir des crépissages, finitions à gicler, lissages etc. à base minérale ou dispersion, après un séchage suffisant.
L'épaisseur de la couche	3 - 8 mm
Consommation	par m ² env. 1.5 kg/mm épaisseur de la couche
Form de livraison	Sac à 25 kg
Traitement	Addition d'eau par sac env. 8.5 litres Temps de traitement env. 120 minutes Ne pas travailler en dessous de +5° C Crépi de rénovation 600 est appliqué à la main sur des supports solides, propres et secs. Lors d'une deuxième couche, la première est absolument à gratter.
Remarques	Pour base correspondante, veuillez prendre en considération les documents valables comme les normes SIA, fiches techniques de l'ASMPP ainsi que l'état actuel de la technique en bâtiment. Les fiches techniques sont toujours déterminantes pour l'utilisation de nos produits (www.granol.ch).
Stockage	Stocker à un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Dans un emballage fermé et entreposé au sec, la durabilité du produit est garantie jusqu'à 6 mois après la date de production. Date de production voir sur l'emballage.

Elimination

Ne pas éliminer le matériel dans les canalisations ou avec les ordures ménagères. Mélanger le matériel restant avec de l'eau, laisser durcir et évacuer comme les déchets de béton. Code d'élimination conformément au CED: 10 13 14. Eliminer à la décharge locale les emballages vides pour le recyclage, la récupération ou l'élimination.

Indications de sécurité

Danger

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Pauvre en chromate selon la norme SN EN 196/10

Ciment de Portland [Cr(IV) < 0.2 ppm],

CAS-Nr. 65997-15-1, EG-Nr. 266-043-4

Hydroxyde de calcium

CAS-Nr. 1305-62-0, EG-Nr. 215-137-3

Réagit avec l'humidité très alcaline.

P260d: Ne pas respirer les poussières.

P280e: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P302a: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P501e: Eliminer le contenu/récipient dans un mode assuré.

Granol SA

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee

T +41 41 926 96 96

info@granol.ch, www.granol.ch

